

## SULENZARA

# Le port de plaisance confirme son label Pavillon bleu

Il l'avait obtenu, pour la première fois, en 1992. Depuis, le label Pavillon bleu a toujours été accordé au port de Solenzara.

Une décision prise par un jury international créé en 1985 et présent dans 45 pays.

« C'est avec beaucoup de fierté que les élus de la municipalité et la communauté portuaire ont appris la nouvelle, indique-t-on sur la page Facebook du port de plaisance de Solenzara.

Les ports labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité.

Les plaisanciers doivent ainsi avoir accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux.

De plus, des activités environnementales doivent être proposées pour sensibiliser les visiteurs à la fragilité du milieu. »



Le port de Solenzara.

JACQUES PAOLI

Avec un port labellisé à 28 reprises depuis 1992, la commune de Solenzara indique également avoir renforcé les outils nécessaires à tirer vers l'excellence.

« Un grand bravo donc à tous ceux élus, personnels de la capitainerie et municipaux, professionnels, plaisanciers, pêcheurs, plongeurs, sauveteurs qui ont permis

ce résultat qui met une fois de plus en lumière notre village et toute la microrégion ! », concluent-ils.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI